

RÈGLEMENT 2024-08

TRAVAUX COURS D'EAU ADOLPHE BÉLIVEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2023-10-152 concernant une demande de travaux dans le cours d'eau Adolphe Béliveau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été pris en charge et ont été exécutés par la MRC de Nicolet-Yamaska, qui a facturé le tout à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux payé par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 4 novembre 2024, un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin d'adopter à l'unanimité le présent règlement.

QUE le conseil statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement portant le titre : *Règlement 2024-08 – Travaux cours d'eau Adolphe Béliveau*.

ARTICLE 2 – RÉPARTITION DES COÛTS

La répartition des coûts est établie selon les travaux attribués à chacun des intéressés définis comme suit :

Matricule	Propriétaire	Lot	Montant
8823 73 4534	Ferme Malurin	5997281	532.81 \$
8823 95 4764	Ferme Bourgelait	5997282	532.81 \$

ARTICLE 3 - VERSEMENTS

Les versements seront établis conformément au règlement de taxation pour l'année 2024, le *Règlement 2023-09 – Taxation 2024*, plus spécifiquement en conformité avec les articles 3 et 4 dudit règlement.

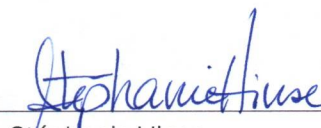
ARTICLE 4 - INTÉRÊTS

Chaque versement porte intérêt, à compter de sa date d'exigibilité, au taux en vigueur pour les intérêts sur les arriérés de taxes municipales adopté par la municipalité en vertu de l'article 981 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1)

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion
Présentation du projet de règlement
Adoption du règlement
Avis public d'entrée en vigueur
Entrée en vigueur

4 novembre 2024
4 novembre 2024
2 décembre 2024 – résolution 2024-12-204
3 décembre 2024
3 décembre 2024